

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 68 (1988)
Heft: 1

Artikel: La Feuille d'avis de Neuchâtel : 250 ans avec le même titre
Autor: Wolfrath, Fabien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887257>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Feuille d'Avis de Neuchâtel : 250 ans avec le même titre

Fabien Wolfrath,
Administrateur-délégué de Centre Presse, Neuchâtel.

Un quart de millénaire : c'est le record établi par le doyen des journaux de langue française, la « Feuille d'avis de Neuchâtel ». Cette pérennité est due à la persévérance des hommes qui ont œuvré dans cette entreprise et à la stabilité de nos institutions confédérales. Toutefois, l'histoire n'a pas toujours été sereine pour la « Feuille d'avis ».

En 1849, le journal est « envahi et saccagé par des hordes de soldats » empêchant pour quelques jours la parution de la publication. Neuchâtel vivait la lutte politique opposant républicains et royalistes.

En 1856, l'imprimerie est dévastée, les machines jetées au lac ; l'éditeur est arrêté, puis s'exile. La situation se rétablit le 30 juillet 1857 et, depuis lors, la famille Wolfrath a conduit l'entreprise sans interruption, jusqu'à ce jour.

Voilà pour le passé. Il faut agir avec son temps. Notre société vit au confluent de deux âges médiatiques : l'âge visuel de l'écriture et la typographie – qui, pendant des siècles, a modelé nos attitudes mentales – et l'âge des nouveaux media, caractérisé par la simultanéité et la forme éphémère de plusieurs genres d'expression.

C'est dans ce contexte d'évolution que notre entreprise se dote des

moyens nécessaires pour prendre le virage qui la conduira vers l'an 2000.

L'entreprise de famille (cinq générations successives) se transforme en holding privée, avec des sociétés opérationnelles pour différencier les diverses activités du groupe dans le domaine de la communication. A Neuchâtel, dans le quartier de la Maladière, on érige un important complexe immobilier (35 060 m³, 8 040 m²). Une toute nouvelle rotative, une expédition mécanisée et une organisation fortement informatisée y seront opérationnelles dès cet automne.

La présentation du journal sera reconvertie au nouveau format réduit et aux nouvelles possibilités de l'impression en couleur du procédé offset.

Ces investissements de plus de 25 millions en première étape témoignent de notre confiance en l'écrit et notre foi en les possibilités d'avenir de notre région.

Nous avons également donné une nouvelle assise à notre imprimerie de labours et disposons maintenant d'une unité à La Chaux-de-Fonds (Nouvelle Imprimerie Courvoisier S.A.) et à Neuchâtel (Paul Attinger S.A. et Imprimerie Centrale, ainsi que Presse-Minute). Ces maisons travaillent essentiellement pour la Suisse et la France.

Notre groupe emploie environ 250 personnes à temps complet qui, dès le 2 octobre 1988, vivront ensemble l'anniversaire des 250 ans de notre titre. ■

Extrait de la Charte Rédactionnelle

La vocation du journal est inscrite dans la charte rédactionnelle, dont voici un extrait :

« Vocation du journal
« Le quotidien FAN-L'EXPRESS est un « quotidien complet d'information et de « publicité, à vocation régionale.
« Il a pour mission d'informer, de com-
« menter l'actualité, de divertir, d'aborder
« sous forme d'enquêtes (en recourant
« notamment à la méthode du journa-
« lisme d'investigation critique et cons-
« tructif), documents ou magazine, les dif-
« férentes activités et/ou préoccupations
« de la société.
« Il fonctionne comme une courroie de
« transmission entre les institutions et la
« population et vice versa.
« Il favorise la communication au sein de
« la communauté à tous les échelons et
« dans tous les milieux ; il tend à refléter
« les principales opinions, notamment par
« la publication de communiqués et
« comptes rendus de conférences de
« presse.
« Il soutient et si possible dynamise les
« efforts en faveur du développement de la

« région (plans politique, économique,
« social, culturel, industriel, sportif).
« Il peut prendre position sur les questions
« essentielles en considérant l'intérêt
« général et celui des institutions. Il peut
« intervenir comme un contre-pouvoir,
« notamment en cas d'abus commis par
« les institutions.

« Ligne politique
« Le quotidien FAN-L'EXPRESS se
« réclame de la liberté de la presse au sens
« de l'art. 55 de la constitution fédérale et
« de la liberté d'expression.
« Il se fait un devoir de garder, sur le plan
« journalistique, indépendance et auto-
« nomie à l'égard de tous les groupes de
« pression politiques, confessionnels, éco-
« nomiques, sociaux, culturels, sportifs.
« Il défend les valeurs traditionnelles
« (notamment famille et patrie), l'ordre
« constitutionnel et légal, dans une pers-
« pective de libéralisme au sens large du
« terme.
« Sur le plan des institutions politiques, le
« quotidien FAN-L'EXPRESS considère
« que le régime fédéraliste est le seul qui
« convienne à notre pays. Au sein de la

« Confédération, les cantons conservent le
« maximum de compétences ; ils doivent
« être pourvus d'institutions solides per-
« mettant le développement et la pros-
« périté de leur économie dans un juste
« équilibre des droits de l'État et de l'auto-
« nomie communale.
« Il soutient et encourage toute politique
« visant à maintenir et développer la
« sécurité et l'indépendance de la Suisse à
« l'égard de l'étranger.
« L'état de neutralité, patiemment cons-
« truit et chèrement défendu au cours des
« siècles, exige le maintien d'une défense
« nationale forte, crédible et efficace. La
« Suisse est appelée à jouer un rôle de
« premier plan dans le concert des nations
« et notamment d'œuvrer en faveur de la
« paix.
« Le quotidien FAN-L'EXPRESS rejette
« toute idéologie étrangère, notamment
« les idéologies collectivistes et/ou totali-
« taires qui visent à l'anéantissement des
« droits fondamentaux de la personne.
« Dans le domaine économique, le quo-
« tidien FAN-L'EXPRESS est favorable à
« l'économie de marché et à la libre entre-
« prise. »